gDTC - Anomalie #2030

Améliorer la prise en compte des prélèvements automatiques

02/12/2007 21:22 - Sébastien Dinot

Statut:	Résolu	**Début:**	02/12/2007
Priorité:	Faible	**Echéance:**	
Assigné à:	Benjamin Drieu	**% réalisé:**	0%
Catégorie:		**Temps estimé:**	0.00 heure
Version cible:			

Description

Les prélèvements automatiques sont tacitement reconduits d'une période d'adhésion à l'autre. Cela exige deux adaptations de gDTC :

1. Lorsque la cotisation arrive à son terme, gDTC ne doit pas relancer les adhérents qui ont souscrit à un prélèvement **toujours actif** (i.e. pas suspendu depuis).

2. Il doit par contre prévenir secretaire@april.org qu'une nouvelle cotisation doit être ouverte.

NB : de prime abord, on pourrait croire que gDTC peut créer lui-même la nouvelle cotisation mais il n'en est rien car il ne stocke pas le détail des prélèvements. Il ne peut donc établir lui-même de manière certaine la somme payée par l'adhérent au cours de cette période ni même la validité du prélèvement. Trois exemples pour le démontrer :

A. J'ai souscrit à un prélèvement automatique mensuel de 10 euros en septembre 2006. Le montant du paiement de type "prélèvement" en 2006 était donc de 40 euros (4 x 10). Si ce montant avait été reconduit automatiquement sur la période suivante, il y aurait eu une erreur puisque j'ai versé en 2007 120 euros (12 x 10).

B. Nous avons déjà eu des adhérents qui ont décidé de modifier le rythme ou le montant de leur prélèvement quelques mois après y avoir souscrit. Le montant payé par l'adhérent varie donc d'une cotisation à l'autre.

C. gDTC ne stockant pas le détail des prélèvements, il ne sait pas si les prélèvements sont toujours actifs au moment où il doit prendre une décision (nous avons déjà eu des suspensions de prélèvement).

Historique

#1 - 05/12/2007 16:33 - Benjamin Drieu

OK, par contre faut-il envoyer un mail à l'adhérent également ?

Si oui, tu le préparera dans le nouveau moteur de templates ;-)

#2 - 05/12/2007 16:33 - Benjamin Drieu

OK, par contre faut-il envoyer un mail à l'adhérent également ?

Si oui, tu le préparera dans le nouveau moteur de templates ;-)

#3 - 05/12/2007 16:34 - Benjamin Drieu

Je pensais aux mails style « vous avez le droit d'augmenter votre prélévement »

#4 - 07/12/2007 16:38 - Benjamin Drieu

Ajout du mail au secrétaire. S'il est nécessaire d'envoyer un mail à l'adhérent également, me le faire savoir en rouvrant ce bug.